



CATALOGUE DE FORMATION 2025



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : actions de formations

Santé Sécurité Pro

Notre Dame 04 410 SAINT JURs

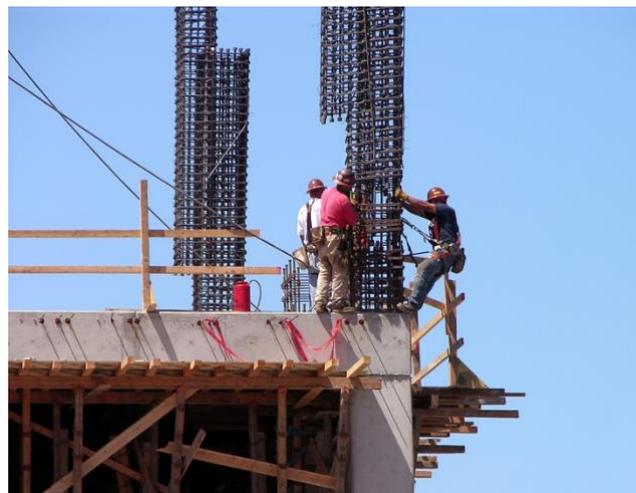
Tél : 06 63 51 96 48 / Mél : contact@sante-securite-pro.com

SIRET 524 621 323 00020

APE 8559A

NDA organisme de formation 93040062604

PRESENTATION



PRESENTATION DE NOTRE ORGANISME DE FORMATION

SANTE SECURITE PRO est un organisme de formation spécialisé dans la santé et sécurité au travail avec une approche centrée sur le travail et les ressources humaines fondé en 2013 par Natacha Maï VINATIER (déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA).

Nous pensons que la formation représente le partage des savoirs, l'échange, la transformation, la montée en compétences et la professionnalisation des ressources humaines et qu'il constitue ainsi un véritable levier de performances pour l'entreprise ou l'établissement.

La santé et sécurité au travail garantit la prise en compte du bien-être de l'ensemble des salariés et permet d'instaurer un véritable dialogue social au sein des structures.

Nous proposons des actions « sur mesure » qui répondent à vos besoins spécifiques selon votre secteur d'activité, vos attentes, votre effectif.

Nous proposons également des prestations de conseil et d'accompagnement pour l'évaluation des risques professionnels en vue de rédiger votre document unique et dans le domaine des risques psychosociaux.

Notre OF dispose de l'agrément CSE (délivré par la DREETS PACA) et des Habilitations SST et RPS (délivré par l'INRS).



« si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver les choses. Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer »

Antoine .de Saint Exupéry



PREVENTION ET SECOURISME.....	3
Formation SST (2 jours) <i>formation certificative</i>	3
Formation MAC SST (1jour) <i>formation certificative</i>	5
Formation « initiation aux premiers secours » (1 jour).....	7
Formation Formateur SST (8 jours) <i>formation certificative</i>	8
Formation MAC formateurs SST (3 jours) <i>formation certificative</i>	10
GESTES ET POSTURE / PREVENTION DES TMS.....	12
Formation « initiation aux gestes et postures » (1 jour).....	12
Formation « PRAP IBC » (2 jours) <i>formation certificative</i>	14
Formation « MAC PRAP IBC » (1 jour) <i>formation certificative</i>	16
PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX.....	18
Formation « initiation à la prévention des RPS » (2 jours) <i>formation certificative</i>	18
Formation « appréhender les RPS » (1 jour).....	19
Formation « maîtriser les conflits- Communication Non violente CNV » (1 jour).....	19
Formation « renforcer sa posture professionnelle » (1 jour).....	19
Formation « gestion du stress » (2 jours).....	19
EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	22
Formation « initiation à la démarche EvRP en vue de rédiger le DUER» (3 jours).....	22
Accompagnement à la démarche EvRP en vue de rédiger le DUER» (durée à définir).....	24
Formation du référent sécurité « Salarié Désigné Compétent » (3 jours).....	26
INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL ET DIALOGUE SOCIAL CSE	29
Formation « des membres élus du CSE» <i>formation réglementaire</i> (5 jours).....	29
Formation renouvellement « des membres élus du CSE» (3 jours).....	33
Formation « des membres de la CSSCT» <i>formation réglementaire</i> (5 jours).....	29
Formation « présider son CSE» (1 jour).....	29
HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES.....	36
Formation « appréhender les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes » (1 jour).36	
Formation du référent « harcèlement sexuel » désigné par le CSE ou l'employeur pour les +250 salariés) (1 jour ou 2 jours).....	38
Sensibilisation « théâtre interactif sur les violences sexuelles ».....	
PRÉVENTION AUTRES RISQUES : INCENDIE ET ÉLECTRIQUE	40
Formation « prévention risque incendie - manipulation des extincteurs- évacuation» (1/2 j).....	41
Formation « prévention du risque incendie et manipulation des extincteurs» (2H).....	40
Formation « prévention risque incendie - manipulation des extincteurs- évacuation- EPI» (1 j).....	41
Formation « prévention risque électrique- habilitation H0B0 » (1 jour).....	42
Formation « prévention risque électrique- BS manœuvre non électriciens » (2 jours).....	43
REGLEMENT INTERIEUR.....	44



FORMATION SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention**
- **Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail**
- **Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail**

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Conforme au programme national défini par la CNAMTS avec l'INRS

1. **Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise** code du travail, code civil, code pénal, code de la sécurité sociale, limites de son intervention (espace, moyens, temps)
2. **Être capable de protéger de façon adaptée** Repérer, isoler ou supprimer les dangers après un accident : prévention du sur accident
3. **Être capable d'examiner la victime** Identifier et prioriser les atteintes aux fonctions vitales
4. **Être capable de garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime** Alerter les secours, numéros d'urgence, contenus du message d'alerte
5. **Être capable de secourir la victime de manière appropriée** Effectuer les gestes appropriés à l'état de la victime (saignement abondant, étouffement, malaises, brûlures, traumatismes ou fractures supposées, plaie ne saignant pas abondamment, inconscience, arrêt cardio-respiratoire).
6. **Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise** Les enjeux de la prévention, les acteurs de la santé et sécurité au travail
7. **Être capable de caractériser des risques professionnels dans une situation de travail** Repérer les dangers dans la situation de travail pour prévenir les risques et les dommages potentiels en respectant les procédures spécifiques en matière de prévention
8. **Être capable de participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention** Supprimer ou réduire les risques et informer les personnes en charge de la prévention des dangers repérés en proposant des pistes d'amélioration.



CONTENUS

- **Séquence 1 : La prévention des risques professionnels** (former des auxiliaires de prévention) : repérer des dangers, des risques, des dommages possibles, proposer des mesures de prévention et cas échéants des protections collectives et individuelles. *3h30*
- **Séquence 2 : Les obligations réglementaires en matière de secours et de prévention des risques professionnels** : code pénal, code civil, code du travail et code de la sécurité sociale. *30mn*
- **Séquence 3 : Les conduites à tenir et les gestes de premiers secours** en cas d'accident du travail : les saignements abondants, les étouffements, les brûlures, les malaises, les douleurs empêchant certains mouvements, les plaies qui ne saignent pas abondamment, la personne ne répond pas et respire, la personne ne répond pas et ne respire pas. *8h00*
- **Séquence 4 : épreuves certificatives** *2H*



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et de l'aide mémoire INRS)
- Formation pratique et animation participative basée sur des mises en situation d'accidents simulés
- Supports pédagogiques pouvant s'adapter à des personnes en situation d'illettrisme
- **Délivrance du certificat SST (INRS)** pour les personnes validées par le formateur SST **et attestations de formation** remises à l'ensemble des participants
- Remise de l'aide-mémoire officiel de l'INRS (ED4043)



MODALITE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, de quizz ou QCM et mise en situation d'accident simulé sur des cas concrets.

Une évaluation certificative est mise en place à la fin de la dernière demi-journée et les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification SST (mise en situation d'accident simulé et entretien sous forme de question réponse / réponse entre le stagiaire et le formateur).

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation SST et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail. Le certificat SST est valable 24 mois et pourra être renouvelé lors d'une formation Maintien et Actualisation du Sauvetage Secourisme du Travail MAC SST.

Taux de réussite 2024 de l'obtention du certificat SST :

en formation initiale SST: 98%

et lors d'un MAC SST : 99%



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITES D'ORGANISATION et durées

Formation initiale: 2 jours consécutifs ou possibilité de scinder en 2 journées non consécutives pour 14 H de face à face pédagogique

MAC maintien et Actualisation des Compétences (recyclage) : 7 H en 1 journée

EFFECTIF 4 à 10 participants

LIEU Sur le site client

INTERVENANT Formateur SST certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION Habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats SST

TARIF (organisme non assujéti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention**
- **Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail**
- **Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail**

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Conforme au programme national défini par la CNAMTS avec l'INRS

- **C3 Être capable d'examiner la victime** Identifier et prioriser les atteintes aux fonctions vitales
- **C4 Être capable de garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime** Alerter les secours, numéros d'urgence, contenus du message d'alerte
- **C5 Être capable de secourir la victime de manière appropriée** Effectuer les gestes appropriés à l'état de la victime (saignement abondant, étouffement, malaises, brûlures, traumatismes ou fractures supposées, plaie ne saignant pas abondamment, inconscience, arrêt cardio-respiratoire).
- **C6 Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise** Les enjeux de la prévention, les acteurs de la santé et sécurité au travail
- **C7 Être capable de caractériser des risques professionnels dans une situation de travail** Repérer les dangers dans la situation de travail pour prévenir les risques et les dommages potentiels en respectant les procédures spécifiques en matière de prévention
- **C8 Être capable de participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention** Supprimer ou réduire les risques et informer les personnes en charge de la prévention des dangers repérés en proposant des pistes d'amélioration.



CONTENUS

- **La prévention des risques professionnels** (former des auxiliaires de prévention) : repérer des dangers, des risques, des dommages possibles, proposer des mesures de prévention et cas échéants des protections collectives et individuelles.
- **Les obligations réglementaires en matière de secours et de prévention des risques professionnels** : code pénal, code civil, code du travail et code de la sécurité sociale.
- **Les gestes de premiers secours** en cas d'accident du travail : les saignements abondant, les étouffements, les brûlures, les malaises, les douleurs empêchant certains mouvements, les plaies qui ne saignent pas abondamment, la personne ne répond pas et respire, la personne ne répond pas et ne respire pas.



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et de l'aide mémoire INRS)
- Formation pratique et animation participative basée sur des mises en situation d'accidents simulés
- Supports pédagogiques pouvant s'adapter à des personnes en situation d'illettrisme
- **Mise à jour du certificat SST (INRS)** pour les personnes validées par le formateur SST **et attestations de formation** remises à l'ensemble des participants
- Remise de l'aide-mémoire officiel de l'INRS (ED4043)

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnaire collectif et individuel, de quizz ou QCM et mise en situation d'accident simulé sur des cas concrets.

Une évaluation certificative est mise en place à la fin de la dernière demi-journée et les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification SST (mise en situation d'accident simulé et entretien sous forme de question réponse / réponse entre le stagiaire et le formateur).

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation MAC SST et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail. Un nouveau certificat SST est délivré et valable 24 mois et pourra être renouvelé lors d'une formation Maintien et Actualisation du Sauvetage Secourisme du Travail MAC SST.

Taux de réussite 2024 de l'obtention du certificat SST :
en formation initiale SST: 98%
et lors d'un MAC SST : 99%

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Être titulaire du certificat SST

MODALITES D'ORGANISATION et durées

MAC maintien et Actualisation des Compétences (recyclage) : 7 H en 1 journée

EFFECTIF 4 à 10 participants

LIEU Sur le site client ou salle de formation les adrechs de Vauvenières 04 410 SAINT JURs

INTERVENANT Formateur SST certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION Habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats SST

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Mai VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention**
- **Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail**

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- **Être capable de réaliser une protection adaptée** Repérer, isoler ou supprimer les dangers après un accident : prévention du sur accident
- **Être capable d'examiner la (les) victimes avant / et pour la mise en œuvre d'action choisie en vue du résultat à obtenir** Identifier les atteintes aux fonctions vitales
- **Être capable d'alerter ou de faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement** Alerter les secours
- **Être capable de secourir la (les) victimes de manière appropriée** Effectuer les gestes appropriés à l'état de la victime **et au résultat à atteindre**



CONTENUS ABORDES

protéger (analyse et action), examiner et alerter les secours / l'alerte aux populations / les saignements abondant / les étouffements / les malaises / les brûlures / les traumatismes / les plaies simples et plaies graves / la victime inconsciente (PLS) / l'arrêt cardio-respiratoire (RCP).



MODALITES PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et de l'aide mémoire INRS)
- Formation pratique et animation participative basée sur des **misés en situation d'accidents simulés**
- Supports pédagogiques pouvant s'adapter à des personnes en situation d'illettrisme



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnaire collectif et individuel, de quizz ou QCM et mise en situation d'accident simulé sur des cas concrets.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITES D'ORGANISATION et durées 7 H en 1 journée

EFFECTIF 4 à 10 participants

LIEU Sur le site client

INTERVENANT Formateur SST certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Mai VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES Conforme au programme national défini par la CNAMTS avec l'INRS

DOMAINE DE COMPETENCES 1 Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise

C1 Être capable de justifier la formation SST pour une entreprise Expliciter l'intérêt de la formation SST

C2 Être capable de répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités Analyse des attentes, besoins, freins et ressources

DOMAINE DE COMPETENCES 2 Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST

C3 Être capable de s'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours Appliquer, réaliser et justifier les conduites à tenir

C4 Être capable d'accompagner et justifier la mise en place d'action de prévention Appliquer méthode et outils d'identification des risques et développer les propositions d'actions

DOMAINE DE COMPETENCES 3 Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST

C5 Être capable de concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST en définissant des objectifs pédagogiques, des indicateurs d'évaluation formative tout en tenant compte des documents de référence du dispositif SST

C6 Être capable d'animer une action de formation en mettant en œuvre le déroulé tout en s'adaptant aux publics et dysfonctionnements

C7 Être capable de mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation formatives et certificatives

C8 Être capable de s'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST en utilisant l'outil de gestion en ligne et assurant le suivi administratif des formations SST



CONTENUS PEDAGOGIQUES

- Proposition à l'employeur, en relation avec les autres acteurs internes et externes de la prévention, d'un projet de mise en place d'une formation ou d'un dispositif de formation SST
- Modalités, ressources et supports pour rendre compte du fonctionnement du dispositif de formation des SST dans l'entreprise ou l'établissement
- Appropriation des documents de référence et des référentiels pour former, certifier, maintenir et actualiser les compétences des SST de l'entreprise ou de l'établissement
- Ressources et outils pour animer les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant ainsi les personnels formés, dans le cadre de ce dispositif, plus conscients des conséquences des atteintes à la santé liées au travail et plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise.
- Rédaction des séquences pédagogiques avec la mise en place de modalités d'évaluation formative.



MODALITES PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et des référentiels du réseau prévention)
- Formation pratique et animation participative basée sur des **mises en situation et des études de cas**
- **Délivrance du certificat formateur SST (INRS)** pour les personnes validées par le formateur de formateur SST devant faire l'objet d'un maintien et actualisation des compétences (recyclage) dans les 36 mois
- **Attestations de formation** remises à l'ensemble des participants



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives et certificatives sont mises en place pendant la formation.

Les évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, de quizz ou QCM et mise en situation.

Les évaluations certificatives sont basées sur les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification du formateur SST (rédaction et animation d'une séquence pédagogique et présentation d'une proposition suite à une analyse de demande de formation).

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation formateurs SST et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront valablement être reconnus au titre de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail. Le certificat SST est valable 36 mois et pourra être renouvelé lors d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences du formateur MAC formateur SST.

Taux de réussite 2023/ 2024 de l'obtention du certificat Formateur SST :
en formation initiale formateur SST: 100%
et lors d'un MAC formateur SST : 100%



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Etre titulaire du certificat SST en cours de validité et avoir validé le module Compétences de base en prévention via le module d'autoformation en ligne proposé par l'INRS+ disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.
Il est également souhaitable qu'il sache utiliser un logiciel de traitement de texte ainsi qu'un logiciel de présentation

MODALITES D'ORGANISATION et durées Formation initiale : 2 sessions de 4 journées consécutives soit 8 jours pour une durée totale de 56H

EFFECTIF 5 à 10 participants

LIEU Sur le site de l'organisme de formation ACOR à 135 avenue pierre sémard AVIGNON ou sur le site d'IDEA formation , 1040 boulevard ampère à AIX EN PROVENCE

INTERVENANT Natacha Mai VINATIER Formatrice de formateurs SST certifiée par l'INRS depuis 2006 et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION Habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats formateur SST

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU FORMATEUR SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES Conforme au programme national défini par la CNAMTS avec l'INRS

DOMAINE DE COMPETENCES 1 Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise

C1 Être capable de justifier la formation SST pour une entreprise Expliciter l'intérêt de la formation SST

C2 Être capable de répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités Analyse des attentes, besoins, freins et ressources

DOMAINE DE COMPETENCES 2 Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST

C3 Être capable de s'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours Appliquer, réaliser et justifier les conduites à tenir

C4 Être capable d'accompagner et justifier la mise en place d'action de prévention Appliquer méthode et outils d'identification des risques et développer les propositions d'actions

DOMAINE DE COMPETENCES 3 Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST

C5 Être capable de concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST en définissant des objectifs pédagogiques, des indicateurs d'évaluation formative tout en tenant compte des documents de référence du dispositif SST

C6 Être capable d'animer une action de formation en mettant en œuvre le déroulé tout en s'adaptant aux publics et dysfonctionnements

C7 Être capable de mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation formatives et certificatives

C8 Être capable de s'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST en utilisant l'outil de gestion en ligne et assurant le suivi administratif des formations SST



CONTENUS PEDAGOGIQUES

- Proposition à l'employeur, en relation avec les autres acteurs internes et externes de la prévention, d'un projet de mise en place d'une formation ou d'un dispositif de formation SST
- Modalités, ressources et supports pour rendre compte du fonctionnement du dispositif de formation des SST dans l'entreprise ou l'établissement
- Contenus des documents de référence et des référentiels pour former, certifier, maintenir et actualiser les compétences des SST de l'entreprise ou de l'établissement
- Ressources et outils pour animer les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant ainsi les personnels formés, dans le cadre de ce dispositif, plus conscients des conséquences des atteintes à la santé liées au travail et plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise.
- Rédaction des séquences pédagogiques avec la mise en place de modalités d'évaluation formative.



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et des référentiels du réseau prévention)
- Formation pratique et animation participative basée sur des **misés en situation et des études de cas**
- **Réactualisation du certificat formateur SST (INRS)** pour les personnes validées par le formateur de formateur SST et valable à nouveau 36 mois
- **Attestations de formation** remises à l'ensemble des participants



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives et certificatives sont mises en place pendant la formation.

Les évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, de quizz ou QCM et mise en situation.

Les évaluations certificatives sont basées sur les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification du formateur SST en MAC Formateur (mise en situation et rédaction d'une proposition suite à une analyse de demande de formation).

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation formateurs SST et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront valablement être reconnus au titre de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail. Le certificat SST est valable 36 mois et pourra être renouvelé lors d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences du formateur MAC formateur SST.

Taux de réussite 2023 / 2024 de l'obtention du certificat Formateur SST :
en formation initiale formateur SST: 100%
et lors d'un MAC formateur SST : 100%



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Être titulaire du certificat formateur SST et avoir validé le module Compétences de base en prévention via le module d'autoformation en ligne proposé par l'INRS

MODALITES D'ORGANISATION et durées 3 journées consécutives pour une durée totale de 21H

EFFECTIF 5 à 10 participants

LIEU Sur le site client ou dans la salle de formation de la ferme de Vauvenières, les adrechs de vauvenières 04 410 SAINT JURs

INTERVENANT Natacha Maï VINATIER Formatrice de formateurs SST certifiée par l'INRS depuis 2006 et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats formateur SST

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



FORMATION « PREVENTION DES TMS - GESTES ET POSTURES »



CONTEXTE SOCIAL ET REGLEMENTAIRE

Outre l'article L4121-1 qui rappelle que « l'employeur organise et dispense une information des travailleurs pour la santé et sécurité et les mesures prises pour y remédier », les textes R4571-7 et R4541-8 précisent bien que « l'employeur doit faire bénéficier les travailleurs, dont l'activité comporte des manutentions manuelles, d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution des opérations ».



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de repérer et citer des risques liés à l'activité physique dans les situations de travail liés à son métier
- Être capable de mettre en œuvre les principes d'économie d'effort lors de la manutention de charges
- Être capable de réaliser les techniques gestuelles liées à la manutention de charges



CONTENU PEDAGOGIQUE

- Des éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur et atteintes de l'appareil locomoteur avec conséquences de ces atteintes sur la santé
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pour limiter les risques liés à la manutention occasionnelle de charges
- Les techniques gestuelles de lever, porter, transporter,...



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires)
- Animation participative basée sur des études de cas (supports vidéo) ou des situations de travail réel
- Partie pratique : nous proposons de réaliser l'analyse de la situation de travail, les propositions d'axes d'amélioration et les techniques gestuelles sur les site de production / situations de travail réelles des opérateurs



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTS Laura LANFRANCA, aide-soignante en milieu hospitalier et formatrice en PRAP 2S et PRAP IBC certifiée par l'INRS / formatrice en SST certifiée par l'INRS – Serge GRISONI et Jean-Claude GRASSIES formateurs PRAP IBC certifiés par l'INRS

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journée soit 7H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation, les adrechs de Vauvenières 04 410 SAINT JURs.

EFFECTIF 5 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis. Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

OBJECTIFS



- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement (domaine de compétence 1 - DC 1)
- Être capable d'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues (domaine de compétence 2 - DC 2)
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention (domaine de compétence 3 - DC 3)

OBJECTIFS SPECIFIQUES

C1 Être capable de comprendre l'intérêt de la prévention (DC 1)

C2 Être capable de connaître les risques de son métier (DC 1)

C3 Être capable de caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain (DC 2)

C4 Être capable d'observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé (DC 2)

C5 Être capable de proposer des améliorations de sa situation de travail (DC 3)

C6 Être capable de faire remonter l'information aux personnes concernées (DC 3)

C7 Être capable de se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (DC 3)

CONTENU PEDAGOGIQUE



- **Séquence 1 : Les éléments d'anatomie et de physiologie** de l'appareil locomoteur et atteintes de l'appareil locomoteur avec conséquences de ces atteintes sur la santé *2h00*
 - **Séquence 2 : Les éléments déterminant** l'activité physique au travail et **l'analyse de la situation de travail** : repérer les dangers, les risques et proposer des pistes d'amélioration *4h30*
 - **Séquence 3 : Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort** pour limiter les risques liés à la manutention occasionnelle de charges *2h00*
 - **Séquence 4 : Les techniques gestuelles** de lever, porter, transporter,... *2h30*
 - **Séquence 5 : Les pistes de prévention des TMS** proposer des pistes d'amélioration et prioriser des actions *2h00mn*
- Accueil du groupe, objectifs, tour de table et clôture de la formation *1h00*

METHODE PEDAGOGIQUE



- Apports théoriques (diaporama, distribution de ressources documentaires et de l'aide mémoire INRS) et études de cas de situations de travail via supports vidéos ou image-photos
- Formation pratique (techniques gestuelles, gestes et postures et analyse de situations de travail réelles (en lien avec les stagiaires) et simulées

Délivrance d'une attestation de compétences et d'une attestation de formation

MODALITE D'EVALUATION



Des évaluations formatives permettront d'évaluer les compétences tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, de QCM et de scénario de situation de travail via images ou vidéos et situation de travail réelle du stagiaire.

Une évaluation certificative est mise en place à la fin de la dernière demi-journée et les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification PRAP IBC (scénario d'une situation de travail présentant des risques – image ou vidéo- lié au secteur d'activité / réponse écrite ou orale du stagiaire) : utilisation de la grille INRS pour l'évaluation de C2, C3, C4 et C5.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation PRAP et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du PRAP pourront valablement être reconnus au titre d'acteur de la prévention des risques physiques. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative (IBC)

Taux de réussite 2023 de l'obtention du certificat PRAP IBC :
en formation initiale PRAP IBC : 100%

ACCESSIBILITE



Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITES D'ORGANISATION et durées

Formation initiale PRAP IBC : 2 jours consécutifs en présentiel ou possibilité de scinder en 2 journées non consécutives en présentiel pour 14 H de face à face pédagogique

MAC PRAP IBC : 7 h en présentiel

EFFECTIF 4 à 10 participants

LIEU Sur le site client ou locaux mis à disposition par SSP

INTERVENANT Titulaire du certificat de « Formateur prap »

IBC ou 2S valide ou de « Formateur de formateurs prap » IBC ou 2S valide et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION

En partenariat avec l'organisme de formation ACOR habilité PRAP IBC niveau 1 sous le numéro 1424997/2018/Prap-IBC-01/O/07 auprès de l'INRS

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

PROGRAMME DE FORMATION « Maintien et Actualisation des Compétences Prévention des Risques liés à l'Activité Physique MAC PRAP IBC »



OBJECTIFS

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement (domaine de compétence 1 - DC 1)
- Être capable d'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues (domaine de compétence 2 - DC 2)
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention (domaine de compétence 3 - DC 3)

CONTENU PEDAGOGIQUE

- **Séquence 1 : Les éléments d'anatomie et de physiologie** de l'appareil locomoteur et atteintes de l'appareil locomoteur avec conséquences de ces atteintes sur la santé *1h00*
- **Séquence 2 : Les éléments déterminant l'activité physique au travail et l'analyse de la situation de travail** : repérer les dangers, les risques et proposer des pistes d'amélioration *2h30*
- **Séquence 3 : Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort** pour limiter les risques liés à la manutention occasionnelle de charges *1h00*
- **Séquence 4 : Les techniques gestuelles** de lever, porter, transporter,... *1h00*
- **Séquence 5 : Les pistes de prévention des TMS** proposer des pistes d'amélioration et prioriser des actions *1h00mn*



Accueil du groupe, objectifs, tour de table et clôture de la formation *30mn*

METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, analyse de situations de travail support vidéos et images et aide mémoire INRS)
- Formation pratique (techniques gestuelles, gestes et postures et analyse de situations de travail réelles (en lien avec les stagiaires) et simulées



MODALITE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et mise en pratique des techniques gestuelles. Une évaluation certificative est réalisée en fin de dernière demi-journée (scénario d'une situation de travail présentant des risques – image ou vidéo- lié au secteur d'activité / réponse écrite ou orale du stagiaire) et les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification PRAP IBC + utilisation de la grille certificative INRS ; *Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation MAC PRAP et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du PRAP pourront valablement être reconnus au titre d'acteur de la prévention des risques physiques.*



Taux de réussite 2023 de l'obtention du certificat PRAP IBC en formation initiale PRAP IBC : 100%

ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Être titulaire du certificat d'acteur prap (IBC ou 2S selon le cas) délivré par une entité habilitée

MODALITES D'ORGANISATION et durées 1 jour soit 7h00 en présentiel

EFFECTIF 10 participants maximum

LIEU Sur le site client ou locaux mis à disposition par SSP

INTERVENANT Formateur titulaire du certificat de « Formateur prap » IBC ou 2S valide ou de « Formateur de formateurs prap » IBC ou 2S valide et à jour de ses compétences

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION En partenariat avec l'OF ACOR habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats PRAP IBC habilité PRAP IBC niveau 1 sous le numéro 1424997/2018/Prap-IBC-01/O/07 auprès de l'INRS

TARIF (organisme non assujéti à la TVA) Contactez-nous pour un devis. *Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation*

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

PROGRAMME DE LA FORMATION « initiation à la prévention des risques psychosociaux (RPS) »

La problématique des risques psychosociaux liés au travail connaît une prise en compte croissante avec l'intensification du travail. Les conséquences se font sentir dans la société, les organisations, auprès des individus, et ce, dans tous les secteurs d'activité.

C'est pourquoi, au-delà de l'obligation réglementaire de prévenir et d'évaluer l'ensemble des risques présents dans les situations de travail, il est important de s'informer et se former à une approche préventive des risques psychosociaux.

Cette formation a pour but d'aider à identifier les facteurs de RPS en vue de les évaluer et de les prévenir.

PRECAUTIONS SOCIALES:



Nous resterons vigilants tout au long de cette formation, afin que cette action de formation ne soit pas génératrice de RPS et veillerons donc à :

- Rester centrés sur le travail (pas de jugement, pas de transfert)
- Garantir la confidentialité des échanges
- Être vigilants sur la constitution des groupes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :



- Être capable de définir les RPS
- Être capable d'identifier les différents facteurs de risques psychosociaux
- Être capable d'identifier les causes génératrices de RPS liées à la situation de travail
- Être capable de définir le stress (et de différencier le stress chronique du stress ponctuel) et la notion de violence au travail
- Être capable d'analyser les effets et les atteintes à la santé des RPS
- Être capable de proposer des actions de préventions primaires des RPS et de privilégier le niveau de prévention primaire sur la prévention secondaire et tertiaire et d'exemples

CONTENUS PEDAGOGIQUES:



- Les catégories de facteurs de RPS : travail qui déborde, travail qui oppose, travail contre éthique, travail qui expose à l'extérieur, travail dans son environnement, travail dans son contexte sociologique
- Les effets observables individuels et collectifs et les conséquences sur la santé
- Les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme causes de RPS.
- Les caractéristiques des RPS en tant que risque professionnel.
- Les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS.



MODALITES PEDAGOGIQUE :

- Diaporama avec apports théoriques
- Mise en pratique avec des études de cas à partir de supports audiovisuels
- Travaux individuels et travaux en groupe
- Quizz ludique

METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



Santé
Sécurité
Pro



Une évaluation certificative est mise en place à la fin de la dernière demi-journée et les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification N12 300 (analyse d'une situation de travail et repérage de propositions d'actions de prévention primaires).

Organisme de formation habilité par l'INRS pour cette formation.

Taux de réussite 2023 de l'obtention du certificat RPS : 100%

ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 2 journées consécutives soit 14H00

LIEU dans les locaux de la structure

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION Habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats RPS

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

PROGRAMME DE FORMATION « appréhender les risques psychosociaux RPS »

La problématique des risques psychosociaux liés au travail connaît une prise en compte croissante avec l'intensification du travail. C'est pourquoi, au-delà de l'obligation réglementaire de prévenir et d'évaluer l'ensemble des risques présents dans les situations de travail, il est important de s'informer et se former à une approche préventive des risques psychosociaux.

Cette formation a pour but d'aider à appréhender les notions de base liées aux RPS.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Être capable de lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets.
- Être capable de repérer les facteurs de risques présents dans la situation de travail
- Être capable de proposer des mesures de prévention PRIMAIRES, en priorité sur les mesures de prévention secondaires et tertiaire



CONTENUS PEDAGOGIQUES :

- Les enjeux, le contexte
- Définition des RPS et identification des différents types de risques psychosociaux : stress chronique, violence interne, violence externe, stress, éthique,...
- Identification des causes liées à la situation de travail et analyse des effets et des atteintes à la santé
- Comment réagir ? Comment prévenir ?



MODALITES PEDAGOGIQUE :

- Diaporama et études de cas à partir de supports audiovisuels
- Travaux individuels et travaux en groupe



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM. En fin de formation, une étude de cas basée sur une analyse de situation de travail permettra d'évaluer l'acquisition des compétences.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des RPS certifiée par l'INRS et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journée soit 7H00

LIEU dans les locaux de la structure ou en Formation à distance via l'outil zoom. Le lien de connexion vous sera envoyé une semaine avant et nous vous proposons si besoin de vous connecter en amont et vous aider à vous approprier l'outil de visio-conférence.

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

ORGANISME DE FORMATION Habilité par l'INRS pour la délivrance des certificats SST

TARIF (organisme non assujéti à la TVA) Contactez-nous pour un devis. *Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation*

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

PROGRAMME DE LA FORMATION

«Maîtriser les conflits grâce à la communication non violente»

L'entreprise ou la structure est une petite société composée de multiples personnalités avec des enjeux qui peuvent aussi parfois diverger. Cette formation a pour but d'acquérir les bases de la communication assertive afin de trouver sa place au sein d'un collectif et d'éventuellement gérer des conflits.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Être capable de pratiquer les techniques de communication assertive en s'appuyant sur des outils concrets
- Être capable de pratiquer l'écoute active et la reformulation
- Être capable d'utiliser des outils de gestion de conflits adaptés
- Être capable d'analyser et de gérer une situation conflictuelle de manière factuelle et organisée



CONTENUS PEDAGOGIQUES:

- Clarifier et améliorer son écoute
- Identifier les risques de tensions et de conflits
- Apprendre les bases de la communication bienveillante et mise en pratique
- Pratiquer différents outils utiles à la prévention des conflits
- Travailler son assertivité et les principes de l'écoute
- Comprendre le triangle de Karpman



MODALITES PEDAGOGIQUE :

- Diaporama avec apports théoriques
- Mise en pratique avec des études de cas
- supports audiovisuels
- Travaux individuels et travaux en groupe



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Josette PLAYS coach en transition de vie et formatrice en relations humaines /

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journée soit 7H00

LIEU dans les locaux de la structure

EFFECTIF 4 à 15 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

PROGRAMME DE LA FORMATION

« Renforcer sa posture professionnelle et / ou sa posture manageriale »

L'entreprise est un microcosme où il faut trouver sa place et s'adapter aux besoins, objectifs des différentes parties prenantes qui peuvent souvent différer. Cette formation a pour but d'accompagner les salariés à trouver leur place dans ce collectif en travaillant sur leur posture professionnelle. Elle vise aussi à fluidifier le travail en équipe et la communication interne pour appréhender sa situation professionnelle de façon positive. L'idée sera de comprendre son propre fonctionnement pour mieux comprendre celui des autres.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Être capable de déterminer sa place au sein d'un collectif en renforçant sa posture professionnelle
- Être capable de construire un projet commun au sein d'un collectif de travail
- Être capable d'identifier ses priorités et accroître son efficacité
- Être capable d'observer son fonctionnement émotionnel pour mieux comprendre celui des autres



CONTENUS PEDAGOGIQUES:

- Renforcer la posture professionnelle et la cohésion d'équipe, comprendre son rôle ses responsabilités
- Réfléchir autour de la thématique « Prendre sa place au sein d'un collectif »
- Clarifier et améliorer son écoute
- Comprendre ses émotions et les points de vigilance dans son comportement
- Travailler son assertivité et les principes de l'écoute
- Appréhender les principes de l'appréciative inquiry
- Connaître les grandes lignes du principe de co développement



MODALITES PEDAGOGIQUE :

- Diaporama avec apports théoriques
- Mise en pratique avec des études de cas
- supports audiovisuels
- Travaux individuels et travaux en groupe



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Josette PLAYS coach en transition de vie et formatrice en relations humaines

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 2 journées soit 14H00

LIEU dans les locaux de la structure

EFFECTIF 4 à 15 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujéti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Mai VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

Bon nombre d'études montrent que la charge de travail s'est intensifiée : quantité de tâches à réaliser, deadline à respecter, ressources pas toujours disponibles ou maîtrisées, hypersollicitations, infobésité,... A cela s'ajoute le développement des NTIC qui bien que permettant de faciliter le travail, elles peuvent avoir l'effet de laisser moins de place à la déconnexion... Les situations de stress augmentent au travail. Il est important de bien analyser les facteurs organisationnels, techniques et humains présents dans la situation de travail et générateurs de stress chronique. Mais il est peut être intéressant, en prévention secondaire, d'accompagner les salariés à mieux gérer les situations de stress. Tel est l'objectif de cette formation.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Être capable de connaître et utiliser les outils de base de relaxation : travail du souffle
- Être capable d'acquérir et appliquer les protocoles de la Relaxation Jacobson
- Être capable de connaître les objectifs et précaution, indication, contre-indication
- Être capable d'identifier et Connaître la physiologie du stress , les symptômes du stress
- Être capable d'identifier et Connaître les facteurs, symptômes du Burn-out ou du SEP
- Être capable de connaître et appliquer les leviers et recommandations de prévention du stress quotidien et professionnel



CONTENUS PEDAGOGIQUES:

Comprendre les mécanismes du stress : qu'est-ce que le stress - comment agit-il sur nos organismes - diagnostic personnel.

- Connaître ses "stresseurs", ses propres signaux d'alerte.
- Diagnostiquer ses niveaux de stress.
- Répondre à ses besoins pour diminuer le stress.
- **Mise en situation**
- Autodiagnostic et brainstorming : chaque participant comprend son propre rapport au stress.

Apprendre à se détendre intellectuellement, physiquement et émotionnellement

- La "relaxation" pour être détendu.
- La "maîtrise des émotions" pour garder son calme.



MODALITES PEDAGOGIQUE :

- Diaporama avec apports théoriques
- Ateliers pratiques / Mises en situation / Travaux individuels et travaux en groupe



METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.

Une attestation de fin de formation avec les compétences acquises sera remise aux participants.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Laura LANFRANCA aide-soignante depuis plus de 25 ans, et formée aux techniques de gestion du stress et de communication bienveillante

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 2 journées consécutives soit 14H00

LIEU dans les locaux de la structure ou salle de formation mise à disposition par SSP

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.



EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La rédaction ou la réactualisation du Document Unique à travers la mise en œuvre d'une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP) émane d'une exigence réglementaire. Mais cette démarche représente un outil pédagogique de progression individuelle et collective et si elle s'intègre aux autres fonctions de la structure, elle peut lui permettre de progresser efficacement et durablement en matière de santé et sécurité au travail.

Ainsi, cette action d'accompagnement propose d'initier une démarche participative permettant d'impliquer l'ensemble des opérateurs dans la co-construction de ce document unique, à travers des temps d'échanges et de collecte de données.

FORMATION « INITIATION A LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES EN VUE DE REDIGER SON DOCUMENT UNIQUE »



OBJECTIFS

- Être capable de mettre en place une démarche d'Evaluation des Risques Professionnels au sein de son entreprise
- Être capable rédiger son Document Unique en s'appuyant sur l'outil remis au stagiaire
- Être capable de s'approprier une méthodologie participative et globale préconisée par le réseau prévention
- Être capable de proposer des actions de prévention et de protection dans le respect des principes généraux de prévention (Loi de 1991)



CONTENU PEDAGOGIQUE

SEQUENCE 1. « Les notions de base en matière de Santé et Sécurité au Travail » (5h)

- Les obligations en matière de Santé et sécurité au Travail
- Les enjeux de la S&ST (humains, sociaux, économiques et juridiques)
- Les acteurs de la S&ST et leurs rôles(acteurs internes et externes) et l'articulation entre ces différents acteurs
- Le régime des AT et MP, définitions accident de trajet, AT, MP, les procédures de déclaration, les taux de cotisations aux entreprises
- Les différentes approches méthodologiques : par les risques, par le travail (approche ergonomique), par l'accident (focus sur l'analyse accident)
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les neuf principes de prévention 9 PGP de la loi 1991

SEQUENCE 2. « Les principaux risques professionnels et les moyens de prévention » (4h)

- Repérer et prévenir les différents risques : risques sanitaires / Risques psychosociaux / Risques chimiques / Risques électriques / Risques incendie / Risques d'explosion / Risques liés au travail en hauteur / Risques de manutention et TMS / Risques liés à la circulation dans l'entreprise / Risque de chute de plain pied / Risques liés à l'utilisation des machines
- Les entreprises extérieures, responsabilités, plan de prévention, protocole de déchargement, permis feux
- Les documents et formations obligatoires

SEQUENCE 3. « La démarche d'évaluation des risques professionnels (5h) »

- Etape 1 : préparer la démarche
- Etape 2 : évaluer les risques
- Etape 3 : définir un programme d'actions
- Etape 4 : réalisation et suivi des actions
- Etape 5 : ajustement et ré-évaluation (processus dynamique)



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Animation participative : illustration par des exemples concrets relevant du secteur d'activité et/ou des situations de travail réelles des stagiaires
- **Travail intersession avec analyse de situation de travail réelle et identification et cotation des risques**
- Outil sous format excell et grilles de cotation remis aux stagiaires leur permettant de réaliser leur DUER de façon autonome (outil et méthodes préconisées par le réseau prévention)
- Exercices d'apprentissage, échanges et apport méthodologique du formateur, cas concrets et démonstrations par le formateur
- Attestation de formation



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP, formatrice de formateurs SST et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 2 journées consécutives ou non soit 14H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvinières », 04 410 SAINT JURs

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS

- Être capable de mettre en place une démarche d'Évaluation des Risques Professionnels au sein de son entreprise
- Être capable rédiger ou réactualiser son Document Unique en s'appuyant sur l'outil remis au stagiaire
- Être capable de s'approprier une méthodologie participative et globale préconisée par le réseau prévention
- Être capable de proposer des actions de prévention et de protection dans le respect des principes généraux de prévention (Loi de 1991)



CONTENU PEDAGOGIQUE

Le groupe de travail en charge d'engager cette démarche s'appuiera sur les cinq étapes traditionnellement utilisées pour mener à bien l'EvRP :

- **Etape 1 : préparer la démarche**
- **Etape 2 : évaluer les risques**
- **Etape 3 : définir un programme d'actions**
- **Etape 4 : réalisation et suivi des actions**
- **Etape 5 : ajustement et ré-évaluation (processus dynamique)**

La mise en place et la construction de la démarche en vue de réactualiser le DUPR seront étalées sur trois mois pendant lesquels le pilote de l'action essaiera de réunir les salariés des principaux pôles de la structure (découpage nécessaire pour refléter les différentes Unités de Travail et respecter leur organisation). Des temps d'échanges en face à face direct ou par mail permettront d'enrichir le recueil de données ainsi que des temps d'observation des situations de travail réelles, des phases d'activité réalisées, de leur description et de leur interprétation.

L'objectif sera avant tout de proposer un programme d'actions en privilégiant les mesures de prévention sur les équipements de protection (collectives et individuelles) et les consignes.



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Animation participative : illustration par des exemples concrets relevant du secteur d'activité et/ou des situations de travail réelles des stagiaires
- Visites de site
- Animation de réunions
- **Travail intersession avec analyse de situation de travail réelle et identification et cotation des risques**
- Outil sous format excell et grilles de cotation remis aux stagiaires leur permettant de réaliser leur DUER de façon autonome (outil et méthodes préconisées par le réseau prévention)
- Exercices d'apprentissage, échanges et apport méthodologique du formateur, cas concrets et démonstrations par le formateur



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP, formatrice de formateurs SST et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 2 journées consécutives ou non soit 14H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvenières »,
04 410 SAINT JURs

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

PROGRAMME DE FORMATION

« Le salarié désigné compétent – référent sécurité » / 3 journées



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Depuis le 1er juillet 2012 (date d'entrée en vigueur de la loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail), le Code du travail (art. L. 4644-1 et R. 4644-1) fait obligation à l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (PPRP). Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de mobiliser les principaux textes réglementaires relatifs à la santé et sécurité au travail pour mener à bien ses missions
- Être capable de repérer les situations dangereuses, évaluer les risques et proposer des mesures de prévention et de protection
- Être capable de s'approprier les outils et méthodes nécessaires à assurer ses missions en matière de Santé et Sécurité au Travail

COMPETENCES VISEES

- Être capable de repérer et mesurer les risques professionnels dans les situations de travail
- Être capable de s'approprier des méthodes d'observation, d'analyse, d'évaluation des risques professionnels
- Être capable de proposer des préconisations pour améliorer la prévention des risques professionnels
- Être capable d'analyser les AT et MP et de travailler en lien avec les autres acteurs de la prévention des risques professionnels
- Être capable de prévenir les risques psychosociaux et les situations de harcèlement



CONTENUS PEDAGOGIQUES

Ouverture de la formation (30mn)

Présentation formateur, programme, objectifs, tour de table, attentes, aspects administratifs (questionnaire prédisposition et émargement)

SEQUENCE 1. « Les bases en prévention des risques professionnels » (3H)

- Les enjeux de la prévention (humains, sociaux, économiques et juridiques)
- Le cadre légal et les derniers changements réglementaires (Loi du 2 août 2021) : obligations employeur / obligations des travailleurs / droit des travailleurs
- Les principes généraux de prévention
- Le code du travail et les principaux mécanismes juridiques

SEQUENCE 2. « Les acteurs en matière de Santé et Sécurité au Travail » (1H)

- Les acteurs en S&ST (acteurs internes et externes) et l'articulation de l'action du référent avec ces différents acteurs
- Le CSE la CSSCT / Les services prévention et santé au travail / L'inspection du travail / La CARSAT et la MSA...

SEQUENCE 3. « Les missions en matière de Santé et Sécurité au Travail » (7H00)

- Le régime des AT et MP, définitions accident de trajet, AT, MP, les procédures de déclaration, les taux de cotisations aux entreprises
- Les entreprises extérieures, responsabilités, plan de prévention, protocole de déchargement, permis feux
- Focus sur les documents, formations obligatoires et les ressources humaines (référé obligatoires)
- Les différentes approches méthodologiques : par les risques (focus sur l'EvRP et le DUERP), par le travail (approche ergonomique), par l'accident (focus sur l'analyse accident)
- Plan d'action et programme annuel de prévention
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les neuf principes de prévention 9 PGP de la loi 1991

SEQUENCE 5. « Les principaux risques professionnels et les moyens de prévention » (6H00)

- Les différents risques professionnels : présentation générale et préconisations (prévention, EPC, EPI) : risques sanitaires, risques psychosociaux, risques chimiques, risques électriques, risques incendie, risques d'explosion, risques de manutention et TMS, risques liés à la circulation dans l'entreprise, risque de chute de plain pied, risques liés à l'utilisation des machines
- Études de cas autour du DUERP de l'entreprise, évaluation des risques et intégration dans le PAPRIACT

SEQUENCE 6. « Les analyses des accidents et les enquêtes » (3H00)

- Analyse des AT via l'arbre des causes
- Les questions à se poser
- Les enquêtes et le recueil des faits suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ou reconnue à caractère professionnel (méthode et outils)
- Proposition d'actions correctives et suivi dans le DUER
- Les situations de danger grave et imminent

Clôture de la formation (30mn)

MODALITE PEDAGOGIQUE Études de cas, travaux en sous-groupe, ateliers, supports vidéo, possibilité si l'organisation matérielle le permet d'une visite d'un service de l'établissement ou de l'entreprise

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) et méthode participative et active (mise en application des concepts théoriques par les participants)
- Partie pratique : visite de site et analyse de situations de travail réel
- Animation participative basée sur des études de cas ou des situations de travail réel
- Jeux de rôle et analyse de situations de travail ou d'accidents sur support vidéo
- Temps d'échange, questions / réponses
- Quizz ludiques et QCM



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnaire collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTS **Natacha Maï VINATIER** formatrice en prévention des risques professionnels PRP et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA ou **Laura POLLINO**, diplômée en HQSE, consultante et formatrice en S&ST, **Sylvain DUPOUY** formé formateur EvRP et salarié désigné compétent / IPRP / Formateur SST

PUBLIC VISE Les salariés désignés compétents par l'employeur pour la prévention des risques professionnels

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 3 journées consécutives ou non soit 21H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans une salle de formation mise à disposition par SSP

EFFECTIF 2 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujéti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL ET DIALOGUE SOCIAL

PROGRAMME DE FORMATION

« Membres du Comité Social Économique CSE et CSSCT, assurer les missions en santé et sécurité au travail » / 1^{er} Mandat / 5 jours



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article L2315-18 du code du travail stipule que les représentants du personnel au CSE doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Elle doit les aider à déceler et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.

Elle doit être renouvelée pour chaque membre ayant exercé son mandat pendant 4 ans consécutifs ou non.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de mobiliser les principaux textes réglementaires relatifs à la mise en place du CSE et à la santé et sécurité au travail pour mener à bien ses missions
- Être capable de mettre en œuvre les rôles du CSE dans le cadre de fonctionnement réglementaire
- Être capable d'assurer les missions du CSE en matière de Santé et Sécurité au Travail et Conditions de Travail
- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à assurer ses missions en matière de Santé et Sécurité au Travail et Conditions de Travail

COMPETENCES VISEES

- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement du CSE en matière de Santé et Sécurité au Travail
- Être capable de connaître les règles de fonctionnement du CSE
- Être capable de dialoguer avec la direction dans le cadre des bonnes pratiques du dialogue social
- Être capable de repérer et mesurer les risques professionnels dans les situations de travail
- Être capable de s'approprier des méthodes d'observation, d'analyse, d'évaluation des risques professionnels pour pouvoir proposer des préconisations pour améliorer la prévention des risques et les conditions de travail
- Être capable de prévenir les risques psychosociaux et les situations de harcèlement et d'assister un salarié victime

CONTENUS PEDAGOGIQUES



NB : ouverture et clôture / bilan de la formation (2 fois 30mn soit 1H)

SEQUENCE 1. « La mise en place du CSE » 3H30

- **Les bases du droit social** : le renforcement de la négociation collective, la hiérarchie des normes, présentation du code du travail (outil codit)
- **La mise en place du CSE** : les élections, le protocole d'accord pré-électoral
- **La composition du CSE** : président, représentants du personnel salariés/ maîtrise-cadre, représentants de proximité / représentants syndicaux / autres personnes ressources / question des titulaires et des suppléants / secrétaire et trésorier si + 50 salariés

SEQUENCE 2. « Les missions, le fonctionnement et les moyens du CSE » 7H

- **Les missions du CSE** : selon le seuil d'effectif
- **Le fonctionnement** : le formalisme du CSE / réunions ordinaires et extraordinaires / fréquence selon le seuil d'effectif

- **Les moyens du CSE** : crédit d'heures, circulation, moyens matériels et financiers (les budgets ASC et fonctionnement pour les plus de 50 salariés), devoir de réserve et de discrétion
- **Les documents** : l'ODJ, le PV et autres documents / exemples de sujets pouvant être abordés
- **Le règlement intérieur** : pour les +50 salariés, les rubriques, exemples de règlements
- **Les expertises** : les expertises et situations de recours
- **Les consultations ponctuelles et récurrentes** : les sujets à aborder, les contenus et modalité de diffusion de la base de données économique et sociale BDES

SEQUENCE 3. « La posture des représentants au service du dialogue social » 3H

- **La négociation** : cadre, méthode et outils pour une négociation constructive et efficace,
- **La communication** : bases de communication
- **Les mises en situation** : « un salarié vient vous voir » assister un salarié, proposition de pistes de solutions, en s'appuyant sur le codit, les conventions collectives, ...

SEQUENCE 4. « Les notions de base en matière de Santé et Sécurité au Travail » (7H)

- **Les obligations en matière de Santé et sécurité au Travail** les obligations employeurs, les principaux textes, l'esprit de la loi 91, loi du 2 août 2021, l'obligation de moyen et l'obligation de résultat / les conséquences juridiques (pénal, civil)
- **Les enjeux de la S&ST** (humains, sociaux, économiques et juridiques)
- **Les Accidents du Travail, les accidents de trajet, les maladies professionnelles** les définitions accident de trajet, AT, MP, le régime des AT et MP, les procédures de déclaration, les taux de cotisations aux entreprises
- **Les différentes approches méthodologiques en santé et sécurité au travail**: Les notions de danger et de risques, l'approche méthodologique par les risques (focus sur l'EvRP et le DUERP), par le travail (approche ergonomique), par l'accident (focus sur l'analyse accident)
- **Plan d'action et programme annuel de prévention** Evaluer les risques et proposer des mesures de prévention en lien avec les neuf principes de prévention 9 PGP de la loi 1991 / Distinguer les niveaux de prévention, EPC, EPI
- **Les entreprises extérieures**, responsabilités, plan de prévention, protocole de déchargement, permis feux
- **Les documents et formations obligatoires au sein de l'entreprise** Focus sur les formations obligatoires et les ressources humaines (référénts obligatoires) / Présentation des documents obligatoires en matière de santé et sécurité au travail
- **Les acteurs en S&ST** (acteurs internes et externes) et l'articulation de l'action des représentants avec ces différents acteurs, les services santé au travail, l'inspection du travail, la CARSAT et la MSA, la CRRMP

SEQUENCE 5. « L'approche par les risques et les principaux risques professionnels » (5H)

- **L'EvRP vers la rédaction du DUER et du PAPRI Pact** : Les 5 étapes de l'Évaluation des Risques Professionnels, rappels sur le DUERP et le PAPRI Pact
- **Les situations de danger grave et imminent** , exemples, formaliser l'alerte et proposer des mesures de correction
- **Identifier les différents risques et les prévenir :**

Risques sanitaires / proposer des mesures : Risques chimiques / proposer des mesures

- Risques électriques / proposer des mesures : Risques incendie / proposer des mesures / Risques d'explosion / proposer des mesures / Risques liés au travail en hauteur / proposer des mesures / Risques de manutention et TMS / Focus sur les TMS / proposer des mesures / Risques liés à la circulation dans l'entreprise / proposer des mesures / Risque de chute de plain pied / proposer des mesures / Risques liés à l'utilisation des machines / proposer des mesures
- **Les études de cas** : exercice pratique autour du DUERP
- **Les RPS et les situations de harcèlement** : *Les obligations de l'employeur* en matière de prévention du harcèlement / le rôle du CSE / *Le référent harcèlement* le rôle et les actions de prévention / *Les actions concrètes en matière de prévention* Proposer des actions de prévention, proposer une fiche de signalement, rédiger une procédure d'action

SEQUENCE 6. « L'approche à postériori « par l'accident » : les analyses des accidents et les enquêtes » (5H30)

- **Méthode de l'arbre des causes** pour analyse des AT et proposer des pistes d'amélioration
- **La modélisation chronologique de l'accident du travail** : les questions à se poser
- **Les enquêtes et le recueil des faits** suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ou reconnue à caractère professionnel (méthode et outils) / Proposition d'actions correctives et suivi dans le DUER

- **Les études de cas** : exercice autour des « faits » et « interprétation, exercice pratique autour de l'analyse d'accidents du travail via support vidéo

SEQUENCE 7. « l'approche par le travail : l'analyse des situations de travail »(3H)

- **Méthode de l'approche par le travail** pour analyse des situations de travail lors des visites de site
- **Méthode ITaMaMi OTHu** pour l'analyse des situations et formuler des préconisations



MODALITE PEDAGOGIQUE *Études de cas, travaux en sous-groupe, ateliers, supports vidéo, possibilité si l'organisation matérielle le permet d'une visite d'un service de l'établissement ou de l'entreprise*

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) et méthode participative et active (mise en application des concepts théoriques par les participants)
- Partie pratique : visite de site et analyse de situations de travail réel
- Animation participative basée sur des études de cas ou des situations de travail réel
- Jeux de rôle et analyse de situations de travail ou d'accidents sur support vidéo
- Temps d'échange, questions / réponses
- Quizz ludiques et QCM



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, d'études de cas et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA / Laura POLLINO, diplômée HQSE et formatrice, consultante en PRP / Sylvain DUPOUY IPRP auprès de la DREETS PACA formateur et certifié EvRP et SST auprès de l'INRS

PUBLIC VISE Les membres élus de la délégation du personnel et les membres de la CSSCT

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 5 journées consécutives ou non soit 35H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvenières », 04 410 SAINT JURS

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis. *Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation*

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

PROGRAMME DE FORMATION

« Membres du Comité Social Économique CSE et CSSCT, assurer les missions en santé et sécurité au travail » / Renouvellement Mandat / 3 jours



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de mobiliser les principaux textes réglementaires relatifs à la mise en place du CSE et à la santé et sécurité au travail pour mener à bien ses missions
- Être capable de mettre en œuvre les rôles et missions du CSE en matière de Santé et Sécurité au Travail et Conditions de Travail
- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à assurer ses missions en matière de Santé et Sécurité au Travail et Conditions de Travail

COMPETENCES VISEES

- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement du CSE en matière de Santé et Sécurité au Travail
- Être capable de repérer et mesurer les risques professionnels dans les situations de travail en vue de proposer des pistes d'amélioration
- Être capable de s'approprier des méthodes d'observation, d'analyse, d'évaluation des risques professionnels pour pouvoir proposer des préconisations pour améliorer la prévention des risques et les conditions de travail
- Être capable de prévenir les risques psychosociaux et les situations de harcèlement et d'assister un salarié victime



CONTENUS PEDAGOGIQUES

NB : ouverture et clôture / bilan de la formation 1H

SEQUENCE 1. « Rappel sur les missions SSCT, le fonctionnement et les moyens du CSE » 3H

- **Rappel sur les missions du CSE, les moyens et le fonctionnement du CSE** : durée de mandat, protocole d'accord pré-electoral, crédit d'heures, circulation, moyens matériels et financiers, le recours aux expertises / échanges autour du formalisme du CSE / réunions ordinaires et extraordinaires / ODJ, PV et autres documents / exemples de sujets pouvant être abordés
- **Les consultations ponctuelles et récurrentes** : les sujets à aborder, les contenus et modalité de diffusion de la base de données économique et sociale BDES
- **Les missions du CSE / les missions en santé et sécurité au travail** : focus sur les prérogatives en termes de SSCT et/ou des CSSCT / les consultations du CSE / les inspections du CSE et de la CSSCT / les analyses AT
- **Les acteurs en S&ST** (acteurs internes et externes) et l'articulation de l'action des représentants avec ces différents acteurs

SEQUENCE 2. « Les notions de base en matière de Santé et Sécurité au Travail » 6H

- **Les obligations en matière de Santé et sécurité au Travail** les principaux textes, l'esprit de la loi 91, l'obligation de moyen et l'obligation de résultat / les conséquences juridiques (pénal, civil)
- **Rappel et nouveautés sur les changements réglementaires** : la Loi 2 août 2022, la formation des membres du CSE, les acteurs avec qui il est en lien, le DUER, le passeport prévention, le PAPRI Pact,...
- **Les enjeux de la S&ST** : humains, sociaux, économiques et juridiques, les acteurs de la S&ST
- **Les Accidents du Travail, les accidents de trajet, les maladies professionnelles** rappel des définitions accident de trajet, AT, MP, la sinistralité des AT et MP, les coûts : dernières données chiffrées
- **Rappel des différentes approches méthodologiques en santé et sécurité au travail**: par les risques (focus sur l'EvRP et le DUERP), par le travail (approche ergonomique), par l'accident (focus sur l'analyse accident)
- **Plan d'action et programme annuel de prévention** Proposer des mesures de prévention en lien avec les neuf principes de prévention 9 PGP de la loi 1991 / Distinguer les niveaux de prévention, EPC, EPI
- **Les entreprises extérieures**, responsabilités, plan de prévention, protocole de déchargement, permis feux
- **Les documents et formations obligatoires au sein de l'entreprise** Focus sur les formations obligatoires et les ressources humaines (référénts obligatoires) / Présentation des documents obligatoires en matière de santé et sécurité au travail

SEQUENCE 3. « L'approche par les risques et les principaux risques professionnels » 4H

- **Les étapes de l'Évaluation des Risques Professionnels** Les notions de danger et de risques, échange autour des situations de danger grave et imminent – *étude de cas* DUER
- **Les différents risques et leur prévention** : Risques chimiques / Risques électriques / Risques incendie / Risques d'explosion / Risques liés au travail en hauteur / Risques de manutention et TMS / Focus sur les TMS / Risques liés à la circulation dans l'entreprise / Risque de chute de plain pied / Risques liés à l'utilisation des machines et les mesures de prévention *étude de cas* situations de travail
- **Les RPS et les situations de harcèlement** : *Les obligations de l'employeur* en matière de prévention du harcèlement / les conséquences juridiques (pénal, civil) / l'affichage obligatoire / le rôle du CSE / *Le référent harcèlement* le rôle et les actions de prévention / *Les actions concrètes en matière de prévention* Proposer des actions de prévention, proposer une fiche de signalement, rédiger une procédure d'action *étude de cas* recueil d'information et proposition d'actions support vidéo

SEQUENCE 4. « L'approche par l'accident : les analyses des accidents et les enquêtes » 4H

- **Méthode de l'arbre des causes** pour analyse des AT et proposer des pistes d'amélioration
- **La modélisation chronologique de l'accident du travail** : les questions à se poser
- **Les enquêtes et le recueil des faits** suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ou reconnue à caractère professionnel (méthode et outils) / Proposition d'actions correctives et suivi dans le DUER

SEQUENCE 5. « l'approche par le travail : l'analyse des situations de travail » 3H

- **Méthode de l'approche par le travail** pour analyse des situations de travail lors des visites de site
- **Méthode ITaMaMi OTHu** pour l'analyse des situations et formuler des préconisations



MODALITE PEDAGOGIQUE *Études de cas, travaux en sous-groupe, ateliers, supports vidéo, possibilité si l'organisation matérielle le permet d'une visite d'un service de l'établissement ou de l'entreprise*

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) et méthode participative et active (mise en application des concepts théoriques par les participants)
- Partie pratique : visite de site et analyse de situations de travail réel

Animation participative basée sur des études de cas ou des situations de travail réel, questions / réponses

- Jeux de rôle et analyse de situations de travail ou d'accidents sur support vidéo



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnaire collectif et individuel, d'études de cas et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Mai VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA

PUBLIC VISE Les membres élus de la délégation du personnel et les membres de la CSSCT

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 3 journées consécutives ou non soit 21H00

LIEU dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvénères », 04 410 SAINT JURs

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

PROGRAMME DE FORMATION

« Membres de la CSSCT, Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, assurer les missions en santé et sécurité au travail » 5 jours



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article L2315-18 du code du travail stipule que les membres de la CSSCT doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, dont le financement est pris en charge par l'employeur conformément aux articles R. 2315-20 à R. 2315-22 du Code du travail. La durée est fixée à 5 jours pour les structures de + 300 salariés.



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de mener à bien ses missions en santé et sécurité au travail dans le cadre de la CSSCT et travailler en lien avec le CSE
- Être capable de s'approprier les méthodes et outils nécessaires à assurer ses missions en matière de Santé et Sécurité au Travail et Conditions de Travail
- Être capable de proposer des pistes d'amélioration : prévention, EPC et EPI
- Être capable de repérer et d'évaluer les risques professionnels dans les situations de travail



CONTENUS PEDAGOGIQUES

SEQUENCE 1. « Rappel sur les missions SSCT, le fonctionnement et les moyens du CSE »

- **Rappel sur les missions du CSE, les moyens et le fonctionnement du CSE** : durée de mandat, protocole d'accord pré-electoral, crédit d'heures, circulation, moyens matériels et financiers, le recours aux expertises / échanges autour du formalisme du CSE / réunions ordinaires et extraordinaires / ODJ, PV et autres documents / exemples de sujets pouvant être abordés
- **Les consultations ponctuelles et récurrentes** : les sujets à aborder et notamment les consultations en matière de santé et sécurité au travail, les contenus et modalité de diffusion de la base de données économique et sociale BDES
- **Les missions du CSE / les missions en santé et sécurité au travail** : focus sur les prérogatives en termes de SSCT et/ou des CSSCT / les modalités de travail et les liens entre CSSCT et CSE / liens entre secrétaire de la CSSCT et secrétaire du CSE / les consultations du CSE / les inspections du CSE et de la CSSCT / les analyses AT
- **Les acteurs en S&ST** (acteurs internes et externes) et l'articulation de l'action des représentants avec ces différents acteurs

SEQUENCE 2. « Les notions de base en matière de Santé et Sécurité au Travail »

- **Les obligations en matière de Santé et sécurité au Travail** les principaux textes, l'esprit de la loi 91, l'obligation de moyen et l'obligation de résultat / les conséquences juridiques (pénal, civil)
- **Rappel et nouveautés sur les changements réglementaires** : la Loi 2 août 2021, la formation des membres du CSE, les acteurs avec qui il est en lien, le DUER, le passeport prévention, le PAPRIACT,...
- **Les enjeux de la S&ST** : humains, sociaux, économiques et juridiques, les acteurs de la S&ST
- **Les Accidents du Travail, les accidents de trajet, les maladies professionnelles** rappel des définitions accident de trajet, AT, MP, la sinistralité des AT et MP, les coûts : dernières données chiffrées
- **Rappel des différentes approches méthodologiques en santé et sécurité au travail**: par les risques (focus sur l'EvRP et le DUERP), par le travail (approche ergonomique), par l'accident (focus sur l'analyse accident)
- **Plan d'action et programme annuel de prévention** Proposer des mesures de prévention en lien avec les neuf principes de prévention 9 PGP de la loi 1991 / Distinguer les niveaux de prévention, EPC, EPI
- **Les entreprises extérieures**, responsabilités, plan de prévention, protocole de déchargement, permis feux
- **Les documents et formations obligatoires au sein de l'entreprise** Focus sur les formations obligatoires et les ressources humaines (référénts obligatoires) / Présentation des documents obligatoires en matière de santé et sécurité au travail

SEQUENCE 3. « L'approche par les risques et les principaux risques professionnels »

- **Les étapes de l'évaluation des Risques Professionnels** Les notions de danger et de risques, échange autour des situations de danger grave et imminent – *étude de cas* DUERP
- **Les différents risques et leur prévention** : Risques chimiques / Risques électriques / Risques incendie / Risques d'explosion / Risques liés au travail en hauteur / Risques de manutention et TMS / Focus sur les TMS / Risques liés à la circulation dans l'entreprise / Risque de chute de plain pied / Risques liés à l'utilisation des machines et les mesures de prévention *étude de cas* situations de travail

SEQUENCE 4. « Focus sur les RPS et prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes »

- **Les RPS** : *Les obligations de l'employeur* en matière de prévention des RPS / les facteurs de risques / causes effets et conséquences / prévention primaire
- **Les situations de harcèlement** : *Les obligations de l'employeur* en matière de prévention du harcèlement / les conséquences juridiques (pénal, civil) / l'affichage obligatoire / le rôle du CSE / *Le référent harcèlement* le rôle et les actions de prévention / *Les actions concrètes en matière de prévention* Proposer des actions de prévention, proposer une fiche de signalement, rédiger une procédure d'action *étude de cas*

SEQUENCE 5. « L'approche par l'accident : les analyses des accidents et les enquêtes »

- **Méthode de l'arbre des causes** pour analyse des AT et proposer des pistes d'amélioration
- **La modélisation chronologique de l'accident du travail** : les questions à se poser
- **Les enquêtes et le recueil des faits** suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ou reconnue à caractère professionnel (méthode et outils) / Proposition d'actions correctives et suivi dans le DUER

SEQUENCE 6. « l'approche par le travail : l'analyse des situations de travail »

- **Méthode de l'approche par le travail** pour analyse des situations de travail lors des visites de site
- **Méthode ITaMaMi OTHu** pour l'analyse des situations et formuler des préconisations



MODALITE PEDAGOGIQUE *Études de cas, travaux en sous-groupe, ateliers, supports vidéo, possibilité si l'organisation matérielle le permet d'une visite d'un service de l'établissement ou de l'entreprise*

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) et méthodes participative, active (mise en application des concepts théoriques par les participants) interrogative.
- Partie pratique : visite de site et analyse de situations de travail réel
- Animation participative basée sur des études de cas ou des situations de travail réel
- Jeux de rôle et analyse de situations de travail ou d'accidents sur support vidéo



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel, d'études de cas et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA

PUBLIC VISE Les membres de la CSSCT

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 5 journées consécutives ou non soit 35H00

LIEU dans les locaux de la structure ou salle de formation mise à disposition par SSP

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de mobiliser les principaux textes réglementaires relatifs au fonctionnement du CSE
- Être capable d'organiser et de formaliser le fonctionnement du CSE
- Être capable d'appréhender les enjeux de la prévention et de répondre aux exigences réglementaires en la matière



CONTENUS PEDAGOGIQUES

SEQUENCE 1. « La mise en place du CSE outil de dialogue social »

- **Les bases du droit social** : le renforcement de la négociation collective, la hiérarchie des normes
- **La composition du CSE** : président, représentants du personnel salariés/ la question des représentants de proximités / représentants syndicaux / secrétaire et trésorier

SEQUENCE 2. « Les missions, le fonctionnement et les moyens du CSE »

- **Les missions du CSE** : pour le seuil d'effectif + 50
- **Le fonctionnement** : le formalisme du CSE / réunions ordinaires et extraordinaires / fréquence
- **Les moyens du CSE** : crédit d'heures, circulation, moyens matériels et financiers (les budgets ASC et fonctionnement), devoir de réserve et de discrétion

SEQUENCE 3. « Les outils du CSE »

- **Les documents** : l'ODJ, le PV et autres documents / exemples de sujets pouvant être abordés
- **Le règlement intérieur** : pour les +50 salariés, les rubriques, exemples de règlements
- **Les consultations ponctuelles et récurrentes** : les sujets à aborder, les contenus et modalité de diffusion de la base de données économique et sociale BDES, la posture en réunion, la négociation et la posture du président

SEQUENCE 4. « Les enjeux de la prévention des risques professionnels »

- **Les enjeux** : humains, économiques et réglementaires
- **Les obligations réglementaires** : impact de la loi santé 2021, comment auditer ses risques professionnels, l'affichage obligatoire, la question des RPS dans le DUERP.



MODALITE PEDAGOGIQUE

Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) et méthode participative et active (mise en application des concepts théoriques par les participants) Temps d'échange



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnaire collectif et individuel, d'études de cas et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités d'aménagement pour suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA /

PUBLIC VISE Président et/ou délégataire de pouvoir au CSE

PRE-REQUIS Néant

DATES ET DUREE 1 journée soit 7H00

LIEU dans les locaux mis à disposition par SANTE SECURITE PRO ou locaux de la structure

EFFECTIF 1 à 12 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujéti à la TVA) Contactez-nous pour un devis. *Tarif ajusté en fonction du nb de participants et du lieu*

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



CONTEXTE SOCIAL ET REGLEMENTAIRE

L'actualité et les media dévoilent très -trop- régulièrement des faits de violences sexuelles.

Ces faits sont certainement liés aux évolutions récentes de la loi sur ces sujets.

L'article L1153-1 du code du travail stipule qu'aucun salarié ne doit subir des faits (...) assimilés au harcèlement sexuel. De plus, l'introduction de la notion d'agissement sexiste dans le code du travail par la loi relative au dialogue social et à l'emploi (2015) vise à combattre le « sexisme ordinaire » auquel peuvent être confrontés les salariés.

Ceci est relayé aussi par le code pénal et la loi Schiappa de 2018 a encore renforcé la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Mais de quoi parle -t-on ? Et que pouvons-nous faire pour appréhender et mieux encore, prévenir ces situations ?

FORMATION « appréhender les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes »



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de distinguer et définir les différentes notions : stéréotypes et préjugés, agissements sexistes, égalité femme / homme, discriminations, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agressions sexuelles
- Être capable de repérer les situations de harcèlement sexuel au travail
- Être capable de proposer des actions concrètes pour réagir face à ces situations
- Être capable de prendre en charge une personne en identifiant les acteurs internes et externes
- Être capable de mettre en place une procédure d'alerte et une procédure d'action
- Être capable de proposer des actions concrètes pour prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel



CONTENUS

SEQUENCE 1. « Cerner les différentes notions »

- Définitions et réflexions autour des notions de discrimination, de l'égalité femme / homme, du sexisme et du harcèlement sexuel.
- Atelier sur les stéréotypes et les représentations sociales par rapport à ces différentes notions.
- Les différentes facettes du sexisme et les évolutions sociétales.
- Les évolutions du cadre légal par rapport à ces faits en milieu de travail.

SEQUENCE 2. « Identifier les situations de harcèlement sexuel »

- Les enjeux du harcèlement sexuel
- Cerner les limites entre harcèlement et drague
- Atelier pour distinguer ce qui relève ou pas du harcèlement sexuel en entreprise.

SEQUENCE 3. « Les actions pour prévenir et agir »

- Les actions de prévention des situations de harcèlement sexuel



- Les acteurs internes et externes et le rôle du (des) référent(s) harcèlement(s)
- Réagir face à une situation de harcèlement : mener l'entretien, les différentes pistes d'action, monter un dossier



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires)
- Animation participative basée sur des études de cas (supports vidéo) ou des situations de travail réel
- Quizz ludique
- Temps d'échange, questions / réponses



EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice de formateurs SST et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Economique) et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journée soit 7H00

LIEU dans les locaux de la structure ou en Formation à distance via l'outil zoom. Le lien de connexion vous sera envoyé une semaine avant et nous vous proposons si besoin de vous connecter en amont et vous aider à vous approprier l'outil de visio-conférence.

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA)

Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de citer et expliciter les trois types d'enjeux liés aux violences sexuelles
- Être capable de repérer la différence entre harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Être capable de d'expliciter les rôles et responsabilités de chacun dans et hors entreprise
- Être capable de proposer des mesures concrètes pour prévenir et réagir face à ces situations
- Être capable de décrire le rôle du CSE et du référent pour lutter contre ces situations en lien avec les autres acteurs internes et externes de l'entreprise



CONTENUS

SEQUENCE 1. « Cerner les différentes notions »

- Présentation des enjeux et des évolutions du cadre légal par rapport à ces faits en milieu de travail
- Réflexions autour de la sémantique et de différentes situations dans le cadre du travail
- Atelier sur les stéréotypes, discriminations, les situations de harcèlements et les représentations sociales par rapport à ces différentes notions.
- Les différentes facettes du sexisme et les évolutions sociétales.

SEQUENCE 2. « Identifier les situations de harcèlement sexuel »

- Les enjeux du harcèlement sexuel
- Cerner les limites entre harcèlement et drague
- Atelier pour distinguer ce qui relève ou pas du harcèlement sexuel en entreprise.

SEQUENCE 3. « Les rôles du référent harcèlement »

- Le rôle du CSE et du référent en lien avec les autres acteurs internes et externes de l'entreprise
- Les outils pour la prévention : proposer et prioriser des mesures de prévention
- Les outils pour réagir : assister le salarié, procéder au recueil des faits, mener l'enquête, mener l'entretien, monter le dossier



MODALITE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) échanges
- Animation participative basée sur des études de cas (supports vidéo) ou des situations de travail réel



METHODE D'EVALUATION

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnaire collectif et individuel et de quizz ou QCM.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTE Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP auprès de la DREETS PACA

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 1 journée soit 7H00 / possibilité 2 journées soit 14h avec approfondissement des études de cas

LIEU dans les locaux de la structure ou en Formation à distance via l'outil zoom. Le lien de connexion vous sera envoyé une semaine avant et nous vous proposons si besoin de vous connecter en amont et vous aider à vous approprier l'outil de visio-conférence.

EFFECTIF 4 à 10 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujéti à la TVA) Contactez-nous pour un devis. *Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation*

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

PROGRAMME DE FORMATION « Sensibilisation situations aux violences sexuelles et sexistes et aux discriminations sous forme de théâtre interactif »

PRESENTATION DU THEATRE INTERACTIF

Nous vous proposons une pièce de théâtre qui se déroulera en plusieurs actes jouée par trois comédiens. Le choix de scinder la pièce en différentes saynètes vise à mettre en évidence les liens de causalité qui peuvent mener à de telles situations de souffrance au travail notamment les violences sexuelles, le harcèlement moral et aussi les discriminations, les stéréotypes ou préjugés qui en sont le « terreau ».

Entre chaque acte, un animateur médiateur demandera au public de réagir à chaud sur ce qu'ils auront interprété de la saynète et fera le lien entre les différentes notions à aborder. Le médiateur fera aussi émerger des propositions de la part du public et il sera possible que les acteurs rejouent la scène sur ces nouvelles bases



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de distinguer les différentes notions : stéréotypes et préjugés, agissements sexistes, discriminations, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agressions sexuelles
- Être capable de repérer les situations de discriminations et de violences sexuelles et sexistes
- Être capable de proposer des actions concrètes pour réagir face à ces situations
- Être capable de faire le lien avec les exigences réglementaires



CONTENUS ET THEMES ABORDES

Illustrés par les scénarios des scénettes et lors des échanges et interactions avec le public

- Les limites et les difficultés liées au sujet
- Les enjeux humains
- Les évolutions du cadre réglementaire et des exemples de jurisprudences
- Définitions et réflexions autour des notions de discrimination, du sexisme et du harcèlement sexuel
- Les stéréotypes et les représentations sociales par rapport à ces différentes notions
- Les différentes facettes du sexisme et les évolutions sociétales
- Identifier une personne victime de harcèlement sexuel ou de discrimination

MODALITE D'ORGANISATION

PRINCIPAUX THEMES DES SAYNETES

Acte 1 « pose 1 cadre de travail et des personnalités- les préjugés – le harcèlement par regard»

Acte 2. « La discrimination»

Acte 3 « Le harcèlement moral ou management directif ?»

Acte 4. « les préjugés et les discriminations et le sexisme »

Acte 5 « le harcèlement sexuel»

Acte 6 : « comment réagir ? Comment prévenir ? »

Cette pièce de théâtre raconte l'histoire professionnelle de Julie nouvelle embauchée en tant que graphiste. Les autres protagonistes sont Franck Berdoin leur directeur ainsi que Suzy Teng.

L'acte 1 nous présente le 1^{er} jour d'embauche de Julie accueillie par l'assistante de direction ; le directeur des ventes Mr Berdoin vient également l'accueillir en laissant planer quelques sous-entendus.

L'Acte 2 fait un focus sur un échange entre Julie et Mr Berdoin puis entre Julie et Mme Suzy Teng l'assistante de direction. La scène se passe 6 mois après son embauche. Elle illustre des faits de discriminations à raison de l'âge.

L'Acte 3 met en scène un entretien individuel de recadrage de Mr Berdoin envers Mme Teng.

L'Acte 4 met en scène une conversation téléphonique mettant en lumière du sexisme ordinaire, des préjugés, et surtout de la discrimination à l'embauche.

L'Acte 5 met en scène un entretien individuel entre Mr Berdoin et Julie qui part au clash. Cèdera-t-elle ou pas ?

L'Acte 6 met en scène une réunion de CSE qui ne fonctionne pas idéalement pr traiter les problématiques internes.

Entre chaque saynète : temps d'échange avec les participants où on les amène à réagir sur ce qu'ils ont observé, on fait débattre entre la question de management et la question de harcèlement. Et aussi comment ils peuvent décrire les effets sur la personne de la souffrance au travail.

L'animateur-médiateur va inviter les personnes du public qui le souhaitent à réagir et leur proposer de déjouer cet engrenage vers les violences sexuelles, sexistes et discriminations.
On propose de rejouer une (les) saynètes par rapport aux différentes propositions.

clôture de l'atelier retours et réactions



METHODOLOGIE

- Animation de plusieurs saynètes de théâtres sous forme de théâtre forum.
- Les saynètes basées sur les propositions du public seront animées sous la forme de théâtre d'improvisation.
- Entre chaque acte, un temps d'échange est prévu visant à faire émerger sous forme de questions / réponses les différents points clés, concepts et définitions
- Nous basons notre projet sur une alternance dynamique de phase de théâtre, d'échange interactif et des quelques apports théoriques nécessaires
- Pour cela nous utiliserons les méthodes pédagogiques suivantes : heuristique, interactives, démonstratives et expositives.



SANCTION DE LA FORMATION

Nous remettons à chaque participant une **plaquette récapitulative** comportant quelques chiffres clés, les définitions, les principaux acteurs ainsi que quelques éléments réglementaires.



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

INTERVENANTS Formateurs en prévention des risques professionnels

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE 2H30

LIEU dans les locaux de l'entreprise ou locaux mis à disposition par l'organisme de formation

EFFECTIF jusqu'à 25 participants

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



PROGRAMME DE FORMATION « Manipulation des extincteurs »



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de décrire et repérer l'ensemble des dangers liés au risque d'incendie
- Être capable d'utiliser les moyens d'extinction disponibles dans l'entreprise



CONTENUS

Les bases liées à la lutte contre l'incendie : triangle du feu, combustion des corps gazeux, solides, liquides, les effets de la combustion, ...
Exercice d'extinction d'incendie



MODALITE PEDAGOGIQUE

Alternance entre présentation sur vidéo projecteur et exercices pratiques
Exercices pratiques et manipulation d'extincteurs à l'aide d'un bac à feu.



MODALITE D'EVALUATION

Reformulation des points abordés tout au long de la formation
Remise d'une attestation de stage



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation ainsi que les adaptations à mettre en place.

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITES D'ORGANISATION et durées: 2H00 en intra-entreprise

EFFECTIF 10 participants maximum

LIEU Sur le site de la structure

INTERVENANT Formateur compétent en prévention du risque incendie – sapeur pompier professionnel

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

PROGRAMME DE FORMATION « Équipier de Première Intervention- Incendie – Extincteurs – Exercice Evacuation »



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de suivre les règles de prévention et de protection des incendies
- Être capable de citer les consignes de l'entreprise en matière de d'incendie
- Être capable de repérer les dangers particuliers à l'entreprise (installations, produits utilisés, ...)
- Être capable d'utiliser les moyens d'extinction disponibles dans l'entreprise
- Être capable d'effectuer un exercice d'évacuation



CONTENUS

Les bases liées à la lutte contre l'incendie : triangle du feu, combustion des corps gazeux, solides, liquides, les effets de la combustion,...

Les moyens de prévention et de protection : issue de secours, un BAES, un SSI

Les consignes de sécurité et les règles de base en matière d'évacuation

Exercice d'extinction d'incendie

Exercice d'évacuation incendie avec débriefing et conseil



MODALITE PEDAGOGIQUE

Alternance entre présentation sur vidéo projecteur et exercices pratiques

Exercices pratiques: repérage des issues de secours, BAES, portes CF, désenfumage, ...

Exercices pratiques et manipulation extincteur

Exercice d'évacuation réelle hors présence du public



MODALITE D'EVALUATION

Reformulation des points abordés tout au long de la formation

Remise d'une attestation de stage



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE Tout public

PRE-REQUIS Néant

MODALITES D'ORGANISATION et durées: 3H30 en 1/2 journée en s'adaptant aux différents sites et à vos horaires

EFFECTIF 10 participants maximum

LIEU Sur le site client

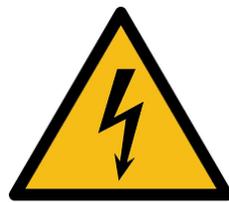
INTERVENANT Formateur compétent en prévention du risque incendie – sapeur pompier professionnel

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants, du lieu de réalisation, du nombre de sites

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



PRÉVENTION DU RISQUE ÉLECTRIQUE

PROGRAMME DE FORMATION « H0B0 » Non électriciens – Exécutants travaux non électrique



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de repérer les dangers particuliers à l'entreprise
- Être capable d'analyser le risque électrique dans son activité
- Être capable d'avoir un comportement adapté lors de ses déplacements et évolutions dans un environnement d'ouvrages ou installations électriques



CONTENUS

- Le circuit électrique, les grandeurs, le courant continu et alternatif,
- L'accident du travail, les statistiques, les causes d'accident, les effets, les comportements,
- Le code du travail, le champ d'application, les recueils, les acteurs de la prévention,
- Les différentes opérations, l'environnement de travail, les habilitations,
- Rôles des acteurs,
- Les zones, les différents travaux, les conditions atmosphériques, l'outillage, les E.P.I., les interventions, les instructions de sécurité.
- Les différents appareils.



MODALITE PEDAGOGIQUE

Alternance entre présentation sur vidéo projecteur et exercices pratiques

Exercices pratiques sur tableau électrique pédagogique

Visite des installations électriques de la structure et évaluation du risque électrique



MODALITE D'EVALUATION

Reformulation des points abordés tout au long de la formation

Remise d'une attestation de stage



ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE Tout personnel exécutant des opérations d'ordre non électrique

PRE-REQUIS Néant

MODALITES D'ORGANISATION et durées: 7H00 sur 1 journée

EFFECTIF 12 participants maximum

LIEU Sur le site client

INTERVENANT Formateur compétent en prévention du risque électrique – certifié formateur

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.
Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Mai VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Etre capable de repérer les dangers particuliers à l'entreprise**, analyser le risque électrique et intégrer la prévention dans l'organisation du travail
- **Être capable d'exécuter en sécurité et dans le respect des textes règlementaires des opérations simples**, des interventions de remplacement, de raccordement simples et des manœuvres sur des ouvrages électriques.
- **Être capable de donner les prescriptions de sécurité électrique conformément aux décrets N°2010-1118 du 22 Septembre 2010**
- **Être capable de mettre en œuvre les consignes de sécurité** prévues par NF C18 510



CONTENUS

Première partie

- Le circuit électrique, les grandeurs, le courant continu et alternatif,
- L'accident du travail, les statistiques, les causes d'accident, les effets, les comportements,
- Le code du travail, le champ d'application, les recueils, les acteurs de la prévention,
- Les différentes opérations, l'environnement de travail, les habilitations, les rôles des acteurs,
- Les zones, les différents travaux, les conditions atmosphériques, l'outillage, les E.P.I., les interventions, les instructions de sécurité.
- Les différents appareils.

Deuxième partie

- Les limites de l'habilitation BS (autorisation et interdits, etc.).
- Les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BS.
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des Interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- La procédure de remplacement



MODALITE PEDAGOGIQUE

Alternance entre présentation sur vidéo projecteur et exercices pratiques

Exercices pratiques sur tableau électrique pédagogique



Visite des installations électriques de la structure et évaluation du risque électrique



MODALITE D'EVALUATION

Reformulation des points abordés tout au long de la formation et remise d'une attestation de stage

ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC VISE Tout personnel exécutant des opérations d'ordre non électrique

PRE-REQUIS Néant

MODALITES D'ORGANISATION et durées: 14H00 sur 2 journées consécutives ou pas

EFFECTIF 12 participants maximum

LIEU Sur le site client

INTERVENANT Formateur compétent en prévention du risque électrique – certifié formateur

DELAIS D'ACCES Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

TARIF (organisme non assujetti à la TVA) Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation

CONTACT Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à contact@sante-securite-pro.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ou sous l'emprise de substances illicites ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- de manger dans les salles de cours ;
- d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Consignes incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux mis à disposition par l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise et de l'organisme de formation.

Article 7 :

Le stagiaire s'engage à n'effectuer aucune reproduction de cours dont les droits d'auteurs appartiennent à l'organisme de formation ou toute autre organisme privée ou public sans leurs accords préalable.

Article 8:

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire

Article 9 :

Natacha Maï VINATIER est en charge des relations avec les stagiaires. Vous pouvez la joindre au 06 63 51 96 48 et sur contact@sante-securite-pro.com.

Nom & prénom, date
Lu et approuvé

Natacha Maï VINATIER